

République Française

**/ Délibération n° 2023/21**

**POLITIQUE DE LA VILLE. Plateau Fertile : Appel à projet à vocation agricole. Sélection de l'opérateur.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 12/12/23  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** M. Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUÏ, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** M. Idir BOUMERTIT, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

**/ Rapport n° 21**

POLITIQUE DE LA VILLE. Plateau Fertile : Appel à projet à vocation agricole. Sélection de l'opérateur.

Contrat de Ville

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°12, en date du 9 octobre 2023, le Conseil municipal a validé le lancement d'un second appel à projet pour le volet agricole du Projet Plateau Fertile et la mise à disposition du terrain de l'avenue Division Leclerc.

La procédure de mise en concurrence a été ouverte le 16 octobre 2023, pour assurer l'engagement opérationnel du volet agricole. La remise des propositions était fixée au 21 novembre 2023.

Pour l'attribution de l'appel à projet Plateau Fertile Volet agricole, il est proposé de retenir le groupement Parcs & Sports – Relations Urbaines – Terres Fertiles, seul candidat ayant remis un projet. La réponse proposée est conforme aux attentes.

Le groupement propose de créer, à titre provisoire, sur les terrains mis à disposition au sein de la ZAC Marché-Monmousseau-Balmes (parcelles municipales cadastrées BV n°33 et n°189 situées rue Antoine Billon et parcelles métropolitaines cadastrées BV n°70, BV n°31, BV n°44 et BV n°32, entre la rue Monmousseau et l'avenue Oschatz) :

- une pépinière d'arbres et arbustes (adaptés aux spécificités de l'ensemble urbain et aux conditions pédoclimatiques évolutives) à destination prioritairement de l'aménagement de la future ZAC Marché-Monmousseau-Balmes,
- une plateforme de valorisation des terres afin de constituer des terres fertiles au plus proche des besoins de l'aménagement urbain.

Le projet déployé par le porteur permettra de participer aux aménagements de la ZAC Marché-Monmousseau-Balmes via l'activité de fertilisation des sols et la pépinière (activités provisoires)

Une convention d'objectifs relative au déploiement du volet agricole du projet Plateau Fertile (projet de convention d'objectifs - annexe 1) ainsi qu'une convention d'occupation temporaire de l'ensemble des terrains de la ZAC Marché-Monmousseau-Balmes formaliseront les engagements du groupement (projet d'occupation temporaire des terrains de la ZAC Marché-Monmousseau-Balmes - annexe 2).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal en date du 9 octobre 2023 relative à Plateau Fertile : relance de l'appel à projet à vocation agricole et mise à disposition d'un nouveau terrain appartenant à la Ville situé Avenue de la Division Leclerc ;

Vu le projet présenté par le groupement Parcs et Sports, Relations Urbaines et Terres Fertiles ;

Considérant l'importance de ce projet, permettant l'amélioration du cadre de vie des habitants ;

République Française

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A la majorité  
décide de :

- Retenir la proposition du groupement Parcs & Sports – Relations Urbaines – Terres Fertiles à l'appel à projet Volet agricole : Projet d'agriculture urbaine visant le déploiement d'une pépinière horticole et d'une activité de valorisation des terres sur les terrains de la ZAC Marché-Monmousseau-Balmes,
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à mettre à disposition à titre gracieux les parcelles municipales, cadastrées BV n°33 et n°189 situées rue Antoine Billon, et les parcelles métropolitaines cadastrées BV n°70, BV n°31, BV n°44 et BV n°32, au profit du groupement Parcs & Sports – Relations Urbaines – Terres Fertiles pour le déploiement du projet agricole, à signer la convention afférente et les éventuels avenants nécessaires à son exécution,
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs relative au déploiement du volet agricole du projet Plateau Fertile,
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure d'appels à projet,
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à verser la somme de 117 700 € (cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024, en section d'investissement au chapitre 204 - Subventions d'équipement versées) et 87 000 € sur 3 ans maximum (cette dépense sera imputée au chapitre 65 : Autres charges de gestion courante, au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sur les années considérées).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN